



# TERMES DE REFERENCE

ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE RENFORCEMENT DU DISPOSITIF EXISTANT DE SUIVI DES NORMES ET DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES AU CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME (CNDH)



PROJET FINANCE PAR L'UNION EUROPEENNE ET MIS EN ŒUVRE PAR L'AGENCE ESPAGNOLE DE COOPERATION INTERNATIONALE (AECID) ET LA FUNDACIÓN INTERNACIONAL Y PARA IBEROAMÉRICA DE ADMINISTRACIÓN Y POLÍTICAS PÚBLICAS (FIIAPP)

المجلس الوطني لحقوق الإنسان  
 المجلس الوطني لحقوق الإنسان  
 المجلس الوطني لحقوق الإنسان  
 المجلس الوطني لحقوق الإنسان



الجمهورية المغربية  
 وزارة الخارجية والتعاون الإفريقي والمغاربة المقيمين بالخارج  
 والشؤون الإفريقية والتعاون الإفريقي  
 والشؤون الإفريقية والتعاون الإفريقي  
 والشؤون الإفريقية والتعاون الإفريقي



## 1. Contexte

En vertu de l'article 161 de la Constitution et de la loi 76-15 relative à sa réorganisation, le Conseil national des droits de l'Homme est une institution nationale pluraliste et indépendante, « chargée de connaître toutes les questions relatives à la défense et à la protection des droits de l'Homme et des libertés, à la garantie de leur plein exercice et à leur promotion, ainsi qu'à la préservation de la dignité, des droits et libertés individuelles et collectives des citoyennes et citoyens et ce, dans le strict respect des référentiels nationaux et universels en la matière »<sup>1</sup>.

Dans le cadre de ses attributions en matière de promotion de droits de l'Homme, « le Conseil étudie [...] l'harmonisation des textes législatifs et réglementaires en vigueur avec les conventions internationales relatives aux droits de l'Homme que le Royaume a ratifiées ou auxquelles il a adhéré, ainsi qu'à la lumière des observations finales et des recommandations émises par les instances onusiennes notamment les mécanismes conventionnels, et des recommandations acceptés par le Royaume du Maroc.

Le Conseil propose toute recommandation qu'il juge opportune en la matière et le Président du Conseil la transmet aux Présidents des deux chambres du Parlement et aux autorités gouvernementales compétentes»<sup>2</sup>.

Le suivi de l'évolution des législations nationales, régionales et internationales en matière de droits de l'Homme fait donc partie intégrante de la mission du CNDH. Cette mission nécessite désormais d'être renforcée en matière de veille et d'analyse des dispositions législatives et réglementaires relatives à la lutte contre les discriminations.

Le renforcement du mécanisme existant du CNDH relatif au suivi des normes et des dispositions réglementaires, s'inscrit dans le cadre des activités du projet Vivre ensemble sans discrimination, financé par l'UE et mis en œuvre conjointement par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale et de Développement (AECID) et la Fondation Internationale Ibéro-Américaine d'Administration et de Politiques Publiques (FIIAPP). Ce projet vise essentiellement à promouvoir les valeurs du « vivre ensemble », à travers l'amélioration des normes et des politiques publiques relatives à la discrimination, le renforcement des capacités des acteurs, le renforcement des mécanismes de recours et la sensibilisation et la communication visant la prévention du racisme et la xénophobie et la promotion et la protection des droits de l'Homme. Ce projet est mené en partenariat avec le CNDH et le département ministériel en charge de la migration (antérieurement MDCMREAM)<sup>3</sup>.

Le CNDH en collaboration avec les partenaires du projet vivre ensemble sans discrimination, lance cette consultation qui vise la sélection d'un cabinet/bureau

---

<sup>1</sup>Article 2 de la loi n°76-15 relative à la réorganisation du Conseil national des droits de l'Homme

<sup>2</sup> Article 24 de la loi n°76-15 relative à la réorganisation du Conseil national des droits de l'Homme

<sup>3</sup>D'autres partenaires sont associés au projet ; Observatoire Espagnole du Racisme et de la Xénophobie (OBERAXE)- Secrétariat Général de l'Immigration et l'Emigration de l'Espagne Ministères sectoriels marocains (Santé, Entraide Nationale, Education, Justice, Intérieur), Organisations de la société civile-Associations marocains et de migrants, Médias

d'études qui mobilisera un.e juriste pour le renforcement du mécanisme existant du CNDH relatif au suivi des normes et des dispositions réglementaires.

## 2. Objectifs de la consultation

Cette prestation a pour objectifs de :

- Procéder à un état des lieux des modalités de suivi et d'évaluation en matière de discrimination raciale et/ ou ethnique au sein de chaque direction concernée du CNDH.
- Formuler sur cette base des conclusions et des recommandations pour le renforcement du dispositif existant ;
- Faire le suivi de la période test prévue pour assurer l'ancrage et la pérennisation de ce mécanisme.

La prestation devra intégrer, à chaque étape, une analyse genre des discriminations raciales et/ou ethnique et formuler des recommandations pour le renforcement de l'approche genre dans le mécanisme existant.

## 3. Consistance des prestations

Le renforcement du dispositif existant de suivi des normes au CNDH nécessitera la réalisation d'un état des lieux des modalités de fonctionnement du dispositif mis en place au sein des différentes directions impliquées : Direction des Études, de la Recherche et de la Documentation, la Direction de la Protection des droits de l'Homme et Monitoring, Direction de la Promotion des droits de l'Homme.

Le cabinet/bureau d'études réalisera un état des lieux qui devra permettre :

- D'identifier les modalités de monitoring et de reporting de chaque direction concernée par le suivi des normes nationales et internationales en matière de lutte contre les discriminations ;
- D'identifier les modalités de prise en considération du principe d'égalité de traitement dans le monitoring des normes nationales et internationales, indépendamment de leur objet ;
- De formuler des recommandations en vue de renforcer la prise en considération des deux dimensions précitées dans le dispositif interne de suivi des normes, avec une attention particulière quant à l'analyse genre.

Après l'analyse du rapport et la prise en compte des recommandations formulées, le dispositif sera renforcé dans sa dimension de lutte contre les discriminations, et d'analyse de l'intégration du principe d'égalité de traitement dans le travail de veille législatif et réglementaire.

Le cabinet/bureau d'études mobilisé sera amené également à assurer le suivi de la période test pendant les quatre mois de fonctionnement du dispositif renforcé.

À l'issue de la période test, le CNDH réalisera un rapport de conclusions et de recommandations pour l'amélioration des dispositions législatives et réglementaires, en matière de non-discrimination, avec un focus sur la prise en considération de

l'égalité de traitement fondée sur la nationalité en matière d'accès aux droits sectoriels.

#### 4. Durée de la prestation

La prestation commencera en mai 2020 et s'étalera jusqu'à octobre 2020. Elle sera répartie comme suit :

- État des lieux et formulation des recommandations : mai-juin 2020
- Suivi de la période test : juin-octobre 2020

L'effort du/ de la consultant.e est estimé à environ 40 H/J.

#### 5. Livrables et rendus

Les livrables prévus dans le cadre de cette consultation sont les suivants :

**Livable 1** : Note méthodologique.

**Livable 2** : Rapport sur l'état des lieux des modalités de fonctionnement du dispositif mis en place au sein des différentes directions concernées.

**Livable 3** : Rapport de conclusions et de recommandations en vue de renforcer la prise en considération des deux dimensions précitées dans le dispositif interne de suivi des normes, avec une attention particulière quant à l'analyse genre.

Les livrables doivent être élaborés en langues arabe et française.

#### 6. Profil du/de la consultant.e et qualifications requises

Le cabinet/bureau d'études doit proposer un.e consultant.e ayant les qualifications suivantes :

- Un diplôme supérieur (minimum Master ou équivalent) en droit privé ou droit public ou équivalent ;
- Une expérience confirmée de 7 ans minimum dans le domaine législatif et juridique ;
- Une bonne connaissance en droit de l'Homme, notamment des principes de l'égalité et la non-discrimination ;
- Une parfaite connaissance du référentiel national et international en droit de l'Homme ;
- Une connaissance des questions liées à la problématique des discriminations, de la migration / inégalités / diversité/vivre ensemble est un atout ;
- Très bonne capacité rédactionnelle en français et en arabe.

## 7. Dossier de l'offre

Les cabinets/bureau d'études sont invités à fournir un dossier administratif et une offre technique et financière pour soumettre leurs offres :

### Dossier administratif

- Copie des statuts juridiques ;
- Registre de commerce ;
- Attestation d'inscription à la taxe professionnelle.

Des pièces complémentaires peuvent être demandées lors du processus d'adjudication.

### Offre technique

Elle doit comprendre les éléments suivants :

- Présentation succincte du cabinet/bureau d'études ;
- Une note méthodologique présentant la compréhension et l'interprétation des termes de références de cette consultation et la justification des choix méthodologiques ;
- Le CV du consultant.e proposé.e précisant les références pertinentes des prestations similaires en lien avec l'objet de cette consultation ;
- Un échéancier de réalisation détaillé reprenant l'ensemble des étapes de déroulement de la consultation.

### Offre Financière :

Les prestataires doivent fournir une offre financière détaillée, incluant l'ensemble des frais et charges liés à la réalisation de cette consultation (honoraires, frais de déplacement, per-diems, etc.).

L'offre financière devra être indiquée en dirham marocain (MAD) en HT.

Le budget estimatif réservé à cette consultation est estimé à 180.000,00 MAD HT.

## 8. Soumission des offres

La date limite de soumission des offres est fixée pour le vendredi 08 mai 2020 à 16h00, cachet de la poste faisant foi.

La Proposition présentée par le prestataire sera placée dans un pli fermé et cachetée portant le nom et l'adresse du prestataire avec la mention suivante : Réf : N°02bisC/CNDH/2020-Appel à consultation « ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE RENFORCEMENT DU DISPOSITIF EXISTANT DE SUIVI DES NORMES ET DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES AU CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME (CNDH) ».

Ce pli contiendra les deux enveloppes suivantes :

- Une enveloppe scellée comprenant le dossier administratif et l'offre technique;
- Une enveloppe scellée comprenant l'offre financière.

Les soumissions doivent être adressées par voie postale au siège du Conseil National des Droits de l'Homme, sis N° 22, Avenue Riad, Hay Riad BP 21527 Rabat, Maroc.

Tout dossier incomplet ou reçu postérieurement à la date fixée sera considéré comme irrecevable.

## 9. Grille d'évaluation des offres

Le comité de sélection analysera les propositions techniques et financières selon la démarche suivante :

### Phase 1 : Analyse de l'offre technique

Les offres techniques seront examinées selon la grille ci-après :

CARACTERISTIQUES		Note max
		100
<b>Rubrique</b>	<b>Expertise et expérience</b>	<b>60</b>
1.1	Expérience et expertise du consultant.e proposé.e : qualifications, formations, expériences, références dans le domaine objet de la consultation <ul style="list-style-type: none"><li>- Formation académique/continue : 15</li><li>- Expérience dans le domaine : 35</li></ul>	50
1.2	Expérience de travail du cabinet/bureau d'études avec les institutions nationales et internationales	10
<b>Rubrique</b>	<b>Démarche méthodologique</b>	<b>40</b>
2.1	Respect des exigences techniques tels que stipulés dans les présents termes de références	17
2.2	Compréhension et maîtrise du contexte, des objectifs et des enjeux de la consultation	17
2.3	Cohérence des délais consacrés à chaque étape de déroulement de la consultation	6

**Note importante :**

Seront éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points qui représente 70% des points totaux de la proposition technique (notée sur 100 points).

**Phase 2 : Analyse financière comparative des offres :**

A l'issue de cette phase, chaque proposition sera notée (F) sur 100 : la note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

Pmin            P : Prix de l'offre

F= 100 \* ----- Pmin : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disante

P

**Phase 3 : Analyse technico financière :**

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque concurrent seront pondérées respectivement par les coefficients suivant :

- 70% pour l'offre technique et opérationnelle
- 30% pour l'offre financière

$$N = 0,70 * T + 0,30 * F$$

La consultation sera adjugée à l'offre ayant obtenu la note N la plus élevée.